

Mâcon, le 4 avril 2006,

Jean-Patrick COURTOIS

Sénateur de Saône-et-Loire

Maire de MACON

REF : Permanence Parlementaire
SC

Monsieur le Ministre,

Mon attention a récemment été attirée sur les conséquences de la conversion en capital des prestations compensatoires sous forme de rentes viagère du vivant ou au décès du débiteur.

Plus précisément, un dossier rédigé par Madame Suzanne BARTHOD, Présidente du Comité de Coordination National des Associations de réforme de la Prestation Compensatoire, m'a été remis.

Eu égard à l'importance du sujet abordé par Madame la Présidente, je me permets de vous transmettre ce document afin que vous puissiez faire procéder à l'examen attentif des différentes questions soulevées.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments de haute considération.

et avec mes respects

Jean-Patrick  COURTOIS

Monsieur Pascal CLEMENT
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
13, place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

*Quai Lamartine - 71000 MACON - Tél. Mairie : 03 85 39 72 82 - Fax : 03 85 39 72 84
Permanence parlementaire - 22, rue de Lyon - 71000 MACON - Tél : 03 85 38 45 00 - Fax : 03 85 38 28 50
Sénat - 15, rue de Vaugirard - 75291 PARIS Cedex 06 - Tél : 01 42 34 33 86 - Fax : 01 42 34 41 07*